

Recensement scolaire des enfants nés en 2023

Pour la rentrée 2026, vous avez jusqu'au 20 mars pour préinscrire votre enfant né en 2023 auprès du service scolaire de la mairie. Retrouvez les pièces à fournir dans cet article.



Les inscriptions des enfants nés en 2023 se font dès à présent auprès du service scolaire et jusqu'au 20 mars 2026 les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h puis de 14h à 17h et le mercredi de 9h30 à 12h.

Documents à fournir :

Fiche de renseignements de l'inspection académique complétée téléchargeable sur le site de la ville, rubrique scolarité puis école maternelle.

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille ou acte de naissance
- Carnet de santé de l'enfant
- En cas de divorce : le dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants.

Service scolaire : 01 30 80 07 08 scolaire@mairiesnlb.f

Contact

Rendez-vous auprès du Service scolaire, périscolaire et extrascolaire de la mairie

Tél. 01 30 80 07 08

scolaire@mairiesnlb.fr

Documents

[Fiche de renseignement inspection académique 2025](#)